

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 664**24 juin 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Apimmo S.A.H., Luxembourg | 31871 | Net 1 Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 31872 |
| Aston Office Parc S.A., Mersch | 31827 | Net 1 Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 31872 |
| Aston Office Platform S.A., Mersch | 31830 | NGH Luxembourg S.A., Luxembourg | 31872 |
| Asuver S.A., Senningerberg | 31849 | Papiba, S.à r.l., Luxembourg | 31844 |
| Badenoch & Clark Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 31862 | Post Scriptum Holding S.A., Luxembourg | 31830 |
| Carifac S.A., Senningerberg | 31849 | Profound Market Group, S.à r.l., Luxembourg ... | 31832 |
| Cavite Holdings S.A., Luxembourg | 31846 | Profound Market Group, S.à r.l., Luxembourg ... | 31833 |
| CG Cube S.A., Mamer | 31833 | Promofrance S.A., Rombach-Martelange | 31827 |
| Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg ... | 31846 | Promofrance S.A., Rombach-Martelange | 31827 |
| Corepi S.A., Senningerberg | 31848 | Ro-Immo S.A., Luxembourg | 31871 |
| Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Weiswampach | 31826 | SEPINVEST S.A., Société Européenne de Participations et Investissements S.A., Luxembourg | 31870 |
| Diatec International S.A., Luxembourg | 31828 | Securisk S.A., Senningerberg | 31830 |
| Diatec International S.A., Luxembourg | 31828 | Select Habitat S.A., Esch-sur-Alzette | 31848 |
| Els Invest Holding S.A., Weiswampach | 31827 | Slavex Holding S.A., Luxembourg | 31830 |
| Euro Pro Services, S.à r.l., Warken | 31826 | Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Luxembourg | 31863 |
| Europarticipations S.A., Luxembourg | 31826 | Sogafi S.A. | 31829 |
| Finetupar International S.A., Luxembourg | 31839 | Sogafi S.A., Luxembourg | 31829 |
| Finnley S.A., Luxembourg | 31829 | Sogafi S.A., Luxembourg | 31829 |
| Food Development Company (FDC) S.A., Luxembourg | 31831 | Sogafi S.A., Luxembourg | 31829 |
| Gérard et Cie, S.à r.l., Oberkorn | 31844 | Sogecore S.A., Senningerberg | 31849 |
| Groupe Nature et Vitalité Europe S.A., Luxembourg | 31850 | Soleil Holding 1913 S.A., Luxembourg | 31844 |
| (3)H International S.A., Luxembourg | 31826 | Spa Opéra S.A., Luxembourg | 31846 |
| Harpo S.A., Luxembourg | 31845 | SQ Holdco, S.à r.l., Luxembourg | 31851 |
| Havsfrun International S.A., Luxembourg | 31834 | SQ Holdco, S.à r.l., Luxembourg | 31859 |
| High Towers Holding S.A., Luxembourg | 31850 | SQ Holdco, S.à r.l., Luxembourg | 31862 |
| Household and Bodycare Products Company S.A., Luxembourg | 31848 | SSCC Lux V, S.à r.l., Luxembourg | 31828 |
| Jovis & Sigma, S.à r.l., Luxembourg | 31850 | Tectum Holding S.A., Luxembourg | 31831 |
| Klar Investment International S.A., Luxembourg .. | 31871 | Tempura S.A.H., Luxembourg | 31871 |
| Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg | 31847 | TIB Holding S.A., Luxembourg | 31848 |
| L.A.D.M. Holding S.A., Luxembourg | 31841 | Top Lux S.A., Diekirch | 31828 |
| Laver S.A.H., Luxembourg | 31845 | VEP Investors Holding S.A., Luxembourg | 31850 |
| Leasinvest S.A. | 31870 | Velasquez S.A., Senningerberg | 31849 |
| Link Venture S.A., Luxembourg | 31840 | VSP Holdings, S.à r.l., Strassen | 31865 |
| Link Venture S.A., Luxembourg | 31841 | Worldwide Marketing Holding S.A., Strassen ... | 31849 |
| Morsum S.A.H., Luxembourg | 31864 | Worldwide Marketing Holding S.A., Strassen ... | 31849 |
| Morsum S.A.H., Luxembourg | 31864 | Xbis Holding S.A., Strassen | 31850 |

3H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 90.250.

—
A la suite de la démission de l'administrateur, Monsieur Olivier Chantre, le nombre des administrateurs a été réduit de 6 à 5.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour 3H INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028872.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

EURO PRO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9030 Warken, 42, Cité Warkdall.
R. C. Diekirch B 5.459.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2003, le siège social de la société a été transféré de l'adresse 32, rue de Welscheid, L-9090 Warken à l'adresse 42, Cité Warkdall, L-9030 Warken avec effet au 15 avril 2003.

Warken, le 9 avril 2003.

T. Schumacher

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01245. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901302.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

CREUTZ & PARTNERS, GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 92.437.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2003, réf. DSO-AF00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 juin 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901298.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

EUROPARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.226.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 28 mai 2003, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. avec effet au 14 mai 2003 pour une durée de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2007. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Ensuite, ils décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit de Madame Ingrid Hoolants et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que de l'administrateur-délégué Monsieur Marc Schintgen, pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028403.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

PROMOFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 92.689.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(901297.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

PROMOFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 92.689.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(901296.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

PROMOFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 92.689.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(901295.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

ELS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 1.934.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2003, réf. DSO-AF00017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 5 juin 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901299.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

ASTON OFFICE PARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 80.288.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 27 mai 2003.

Pour ASTON OFFICE PARC S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(028723.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

TOP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 4.423.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 juin 2003, réf. DSO-AF00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901305.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2003.

DIATEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 39.706.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Signature.

(028416.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

DIATEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 39.706.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 26 février 2003, que l'Assemblée a pris entre autres la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 1^{er} mars 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Vandì

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028420.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SSCC LUX V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 82.209.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028804.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOGAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 88.840.

M. Nicolas Linden démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société anonyme SOGAFI S.A.

Biwer, le 10 juin 2003.

N. Linden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029107.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOGAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 88.840.

M^e Marc Kleyr démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société anonyme SOGAFI S.A.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

M. M. Kleyr.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029108.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOGAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 88.840.

M^e Claude Collarini démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société anonyme SOGAFI S.A.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Me C. Collarini.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029110.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOGAFI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.840.

KLEYR COLLARINI GRASSO procède avec effet immédiat à la dénonciation de la convention de domiciliation signée entre leur étude et la société le 26 août 2002.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

KLEYR COLLARINI GRASSO

Me M. Kleyr

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029112.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

FINNLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 80.272.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 22 mai 2003, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur Madame Sylvie Allen-Petit par KITZ S.A. avec effet au 8 mai 2003 pour une durée de 3 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2005. Les actionnaires accordent décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028418.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

POST SCRIPTUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.503.

EXTRAIT

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Robert Zahlen et Madame Sylvie Allen-Petit. Ils nomment en remplacement la société KITZ S.A. en tant que nouvel administrateur avec effet au 5 mai 2003. Le mandat de KITZ S.A. a une durée de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2007. Ils accordent décharge pleine et entière à Monsieur Robert Zahlen et Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de leur mandat.

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit de Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028414.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SLAVEX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.323.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Madame Ingrid Hoolants et Monsieur Marc Schintgen pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. avec effet au 13 mai 2003 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils décident également de remplacer le commissaire aux comptes Madame Nadine Schintgen par la société ALPHA EXPERT S.A. avec effet au 13 mai 2003 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit et Madame Nadine Schintgen pour l'exécution de leurs mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(028415.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

ASTON OFFICE PLATFORM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 80.289.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mai 2003.

Pour ASTON OFFICE PLATFORM S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(028727.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SECURISK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 57.005.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029114.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

TECTUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.763.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Robert Zahren par la société ALPHA EXPERT S.A., les deux avec effet au 2 mai 2003 pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008. Les actionnaires accordent décharge pleine et entière à Monsieur Robert Zahren et Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de leurs mandats.

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028426.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.334.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société SILVER MOON COMPANY S.A., ayant son siège social à Panama-City, Panama;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 30 avril 2003,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société anonyme FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 54.334, a été constituée suivant acte reçu le 5 avril 1996.

2. Le capital de la société anonyme FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A., s'élève à EUR 248.000,- (deux cent quarante-huit mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune, entièrement libérées.

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A.;

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la société FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A.

5. Le mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société FOOD DEVELOPMENT COMPANY (FDC) S.A. est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond de tous les engagements sociaux;

6. que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute;

7. que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

8. qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Paulissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, vol. 138S, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

J. Elvinger.

(026126.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.824.

In the year two thousand three, on the twenty-first of May.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Janusz Szychlinski, companies director, residing in ul. Lubinowa, 11, 52-210 Wroclaw, Poland,
2) Mr Bernard Jakub Afeltowicz, companies director, residing in ul. Partyzantow 59/7, 51-680 Wroclaw, Poland,
both here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in F-Longwy and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in F-Metz, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A,
by virtue of two proxies given on May 19th, 2003.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual partners of PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 24, 1998, published in the Mémorial Recueil C number 779 of October 27, 1998; the articles of which have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, on August 16, 2001, published in the Mémorial Recueil C number 194 of February 5, 2002;

- that the partners have taken the following resolutions:

First resolution

The partners decide to change the book year of the corporation into a book year starting January 1st and ending December 31st of each year, with the exception of the next book year, which will run from July 1st, 2003 up to and including December 31st, 2004; the current year will end on June 30, 2003.

Second resolution

The shareholders decide the subsequent amendment of the article 15 and article 16 of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 15.** The Company's corporate and fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.»

«**Art. 16.** Each year, the Company's accounts, as closed on December 31, are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, who prepares an inventory including an indication of value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Janusz Szychlinski, administrateur de sociétés, demeurant à ul. Lubinowa 11, 52-210 Wroclaw, Pologne,
2) Monsieur Bernard Jakub Afeltowicz, administrateur de sociétés, demeurant à ul. Partyzantow 59/7, 51-680 Wroclaw, Pologne,

les deux ici représentés par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy, et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à F-Metz, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A, en vertu de deux procurations données le 19 mai 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés actuels de la société PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 juillet 1998, publié au Mémorial Recueil C 779 du 27 octobre 1998; dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 16 août 2001, publié au Mémorial Recueil C 194 du 5 février 2002;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année, avec exception de l'année sociale à venir qui débutera le 1^{er} juillet 2003 se terminera le 31 décembre 2004; l'année sociale en cours se terminera le 30 juin 2003.

Deuxième résolution

Par conséquent, les associés décident de modifier les articles 15 et 16 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

«**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

G. Lecuit.

(029324.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

G. Lecuit.

(029327.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

CG CUBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 89.438.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 12 décembre 2002:

- 1) L'intégralité du capital social est représenté.
- 2) L'Assemblée Générale prend acte de la démission des sociétés AD TRUST S.A., HD INVEST, S.à r.l. et BEGELUX S.A. de leur poste d'administrateur et de BEGELUX S.A. de son poste d'administrateur-délégué à la date du 12 décembre 2002.
- 3) L'Assemblée Générale donne décharge à AD TRUST S.A., HD INVEST, S.à r.l. et BEGELUX S.A. pour l'exercice de leur fonction.
- 4) L'Assemblée Générale désigne à l'unanimité en qualité de nouveaux administrateurs:
 - Madame Christine Marganne, domiciliée rue du Parc, 1 à B-5310 Boneffe.
 - Monsieur Guy Debryne, domicilié rue du Parc, 1 à B-5310 Boneffe.
 - SILVER SPIRIT CONSULTING S.A., Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777 Belize City - Belize.
 Leur fonction prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008.
- 5) L'Assemblée Générale nomme à l'unanimité Madame Christine Marganne, prénommée, au poste d'administrateur-délégué.

Fait à Mamer, le 12 décembre 2002.

Pour la société CG CUBE S.A.

C. Marganne

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028458.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

HAVSFRUN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.738.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twelfth of May.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company STOCKBOX HOLDINGS AKTIEBOLAG, a company governed by the laws of Sweden, established and having its registered office in Strandvägen 1, SE-114 51 Stockholm (Sweden),

here represented by:

Mr Jos Hemmer, employee, with a professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm on May 7, 2003.

2.- The company AKTIEBOLAGET HAVSFRUN, a company governed by the laws of Sweden, established and having its registered office in Strandvägen 1, SE-114 51 Stockholm (Sweden),

here represented by:

Mr Eric Leclerc, employee, with a professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm on May 7, 2003.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of HAVSFRUN INTERNATIONAL S.A.

Art. 2.

The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into ten thousand (10,000) shares, with a par value of three Euro and ten cents (3,10 EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of three (3) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Thursday in the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General provisions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed to as follows:

| | |
|---|--------|
| 1.- STOCKBOX HOLDINGS AKTIEBOLAG, prenamed, nine thousand nine hundred and ninety-nine shares | 9,999 |
| 2.- AKTIEBOLAGET HAVSFRUN, prenamed, one share | 1 |
| Total: ten thousand shares | 10,000 |

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that that the company has now at its disposal the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand seven hundred and fifty euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2004:

- 1.- Mr Claes Werkell, company director, residing in Strandvägen 1, SE-114 51 Stockholm (Sweden);
- 2.- Monsieur Georges Deitz, employee, with professional address in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- 3.- Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2004:

Mrs Diane Wunsch, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société STOCKBOX HOLDINGS AKTIEBOLAG, une société régie par les lois de Suède, établie et ayant son siège social à Strandvägen 1, SE-114 51 Stockholm (Suède),

ici représentée par:

Monsieur Jos Hemmer, employée avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 7 mai 2003.

2.- La société AKTIEBOLAGET HAVSFRUN, une société régie par les lois de Suède, établie et ayant son siège social à Strandvägen 1, SE-114 51 Stockholm (Suède),

ici représentée par:

Monsieur Eric Leclerc, employée avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 7 mai 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HAVSFRUN INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois Euros et dix cents (3,10 EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et libération

Les dix mille (10.000) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1.- La société STOCKBOX HOLDINGS AKTIEBOLAG, prédésignée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 9.999 |
| 2.- La société AKTIEBOLAGET HAVSFRUN, prédésignée, une action | 1 |
| Total: dix mille actions | 10.000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2004:

- 1.- Monsieur Claes Werkell, administrateur de société, demeurant à Strandvägen 1, SE-114 51 Stockholm (Suède);
- 2.- Monsieur Georges Deitz, employé, avec adresse professionnelle au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- 3.- Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2004:

Madame Diane Wunsch, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les mêmes personnes comparantes ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. Hemmer, E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2003, vol.877, fol. 26, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(029348.3/239/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

FINETUPAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.259.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 7 mai 2003

- la cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée;

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, de Monsieur Pierre Mestdag, employé privé, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur François Mensenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biver, et de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

FINETUPAR INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029077.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

LINK VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.711.

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINK VENTURE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 22 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1491 du 16 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Hornick, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 60.000,- en vue de le porter de EUR 32.000,- à EUR 92.000,- par la création de 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 92.000,- (quatre-vingt-douze mille euros) représenté par 920 (neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de soixante mille euros (60.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à quatre-vingt-douze mille euros (92.000,- EUR) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: GEDAR S.A., ayant son siège social à 80 Broad Street, Monrovia (Libéria),

ici représentée par Monsieur Guy Hornick, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 2003,

laquelle société déclare souscrire les six cents (600) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 92.000,- (quatre-vingt-douze mille euros) représenté par 920 (neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, P. Ponsard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, vol. 17CS, fol. 76, case 7. – Reçu 600 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

G. Lecuit.

(029319.3/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LINK VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 88.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juin 2003.

G. Lecuit.

(029321.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

L.A.D.M. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 93.737.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

b) Madame Beatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée L.A.D.M. HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières, ainsi que par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les trois cent cinquante (350) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, trois cent quarante-neuf actions. | 349 |
| 2.- Madame Beatriz Garcia, prénommée, une action | 1 |
| Total: trois cent cinquante actions | 350 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cent soixante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- 3.- Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle à L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Debaty, B. Gonzalez Raposo, B. Garcia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2003, vol. 877, fol. 22, case 6. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(029346.3/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

PAPIBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 4.136.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.687.

—
Sur décision de l'associé unique en date du 31 mars 2003 UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Juliette Lorang.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour PAPIBA, S.à r.l.

H. de Graaf

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028586.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

GERARD ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Oberkorn, 174, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 17.444.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 juin 2003.

Pour le gérant

Signature

(028736.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOLEIL HOLDING 1913 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.099.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 mai 2003 à 14.00 heures

au siège social

Première résolution

L'assemblée décide, après lecture de la lettre de démission de Messieurs Gerd Fricke et Augusto Mazzoli de leurs fonctions, respectives, d'administrateur et président du conseil, d'accepter ces démissions. L'assemblée les remercie pour leurs activités déployées jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Luca Checchinato et comme nouveau président du conseil Monsieur Ferdinando Cavalli, avec effet à partir du 21 mai 2002, demeurant tous deux à Luxembourg, leurs mandats ayant la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029133.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

HARPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 57.696.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich;
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme PEMECO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 32.450, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 192 du 12 juin 1990,
«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme HARPO S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.696, a été constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1996 et ses statuts modifiés pour la dernière suivant acte sous seing privé daté du 6 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1334 du 13 septembre 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme HARPO S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.480.000,- (deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant, la société PEMECO S.A., déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HARPO S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 138S, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

J. Elvinger.

(026634.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

LAVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.989.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 novembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

LAVER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029063.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.886.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029067.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

CAVITE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 décembre 2002

- la cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- la cooptation de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2002.

Certifié sincère et conforme
CAVITE HOLDINGS S.A.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029069.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SPA OPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.130.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SPA OPERA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61.130, constituée suivant acte reçu en date du 7 octobre 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 1169.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1° Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

2° Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3° Clôture de la liquidation.

4° Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

5° Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

IV.- Que la société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 11 mars 2003, comprenant nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire en tant que liquidateur et que AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a été nommé commissaire de contrôle de la liquidation par décision prise en assemblée générale le 13 mai 2003.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle de la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle de la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée décide enfin de confier mandat à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités relatives à la clôture de liquidation de SPA OPERA S.A. ainsi qu'au porteur d'une expédition du présent acte aux fins de requérir la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Uhl, M. Tonelli, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 139S, fol. 2, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

J. Elvinger.

(026630.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.229.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

KORTSTRUKT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029074.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

TIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.816.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 2003

- La cooptation de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

TIB HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029075.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

COREPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.272.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029117.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SELECT HABITAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 38, rue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.449.

Monsieur Patrick Bahl démissionne de sa fonction d'Administrateur de SELECT HABITAT S.A. et ce, à partir de ce jour.

Rochonvillers, le 19 février 2003.

P. Bahl.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02368. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029116.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

HOUSEHOLD AND BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.077.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 mai 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mazzoli Augusto de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 8 mai 2003, Monsieur Lorenzo Patrassi, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour HOUSEHOLD AND BODYCARE PRODUCTS COMPANY S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029150.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

CARIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.511.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029120.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

ASUVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 67.792.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029125.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

VELASQUEZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029129.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOGECORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 70.899.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029134.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

WORLDWIDE MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF01065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2003.

Signature.

(029480.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

WORLDWIDE MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.615.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF01064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2003.

Signature.

(029479.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

VEP INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.784.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(029149.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 29.785.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF01068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2003.

Signature.

(029481.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

JOVIS & SIGMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 54.829.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF01058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(029161.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

XBIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 25.995.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF01076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2003.

Signature.

(029488.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.168.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juin 2002

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcagioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

HIGH TOWERS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029080.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SQ HOLDCO, Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.-.**Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.621.—
STATUTES

In the year two thousand three, on the eighth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

TRITON MANAGERS LIMITED, a company governed by the laws of the States of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey. Cl. JE4 8PX, registered in the Registrar of Companies of the States of Jersey under number 71499,

represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Jersey on May 1st, 2003.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name.** There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of SQ HOLDCO.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation.

poration of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a Board of Managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as abovementioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, residing in Luxembourg, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two Managers or by the joint signatures or single signature of the person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders. The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of June each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital. One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval. Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out interim dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

| Shareholder | Subscribed capital EUR | Number of shares | Paid up capital EUR |
|---|---|-----------------------|---|
| TRITON MANAGERS LIMITED, prenamed | twelve thousand and five hundred (12,500.-) | five hundred (500) | twelve thousand and five hundred (12,500.-) |

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory Measure

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on the last day of December 2003.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Resolutions of the Shareholders' Meeting

Immediately after the formation of the Company, the appearing party, acting as sole shareholder, in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending upon approval of the annual accounts for the year 2006:

- Mr Henry Kelly, conseil économique, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr Henrik Rammer, investment professional, residing at Mäster Samuelsgatan 3, S-11144, Stockholm, Sweden; and,
- Mr Lars Frankfelt, financial director, residing at 42 Hanover Steps, St George's Fields, W2 2YG London, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at Espace Kennedy, 2nd Floor, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TRITON MANAGERS LIMITED, une société organisée selon les lois des Etats de Jersey, établie et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey. CI. JE4 8PX, inscrite au registre de commerce de Jersey sous le numéro 71.499,

représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 1^{er} mai 2003.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination SQ HOLDCO.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»),

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon la cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tient au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les associés.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les associés au prorata du nombre des parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

| Associés | Capital souscrit (EUR) | Nombre de parts sociales | Libération (EUR) |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| TRITON MANAGERS LIMITED, préqualifiée | douze mille cinq cents (12.500,-) | cinq cents (500) | douze mille cinq cents (12.500,-) |

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2003.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1) Le nombre des Gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées Gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006:

- Monsieur Henry Kelly, conseil économique, demeurant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Henrik Rammer, investment professional, demeurant à Mäster Samuelsgatan 3, S-11144, Stockholm, Suède; et,
- Monsieur Lars Frankfelt, finance director, demeurant au 42 Hanover Steps, St George's Fields, W2 2YG London, Royaume-Uni.

2) Le siège social est fixé à Espace Kennedy, 2^{ème} étage, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2003, vol. 877, fol. 21, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(026989.3/239/491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

SQ HOLDCO, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.621.

In the year two and thousand three, on the thirteenth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appears:

TRITON MANAGERS LIMITED, a company governed by the laws of the States of Jersey, with registered office at 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey. CL. JE4 8PX, registered in the registrar of Companies of the States of Jersey under number 71499,

hereby represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on May 12, 2003.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée SQ HOLDCO, having its registered office at Espace Kennedy, 42a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary dated May 8, 2003, not yet published in the Mémorial.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To convert the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Swedish Krona.

2. To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into Swedish Krona at the Euro / Swedish Krona conversion rate as at May 9, 2003 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to nine point fifteen Swedish Krona (SEK 9.15) - so that the subscribed capital after conversion is set at one hundred fourteen thousand three hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 114,375.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75-).

3. To increase the subscribed capital by an amount of seventy-one million eight hundred twenty-seven thousand five hundred Swedish Krona (SEK 71,827,500.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fourteen thousand three hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 114,375.-) to seventy-one million nine hundred forty-one thousand eight hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 71,941,875.-).

4. To issue three hundred fourteen thousand (314,000) new shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75) each, to be fully paid up, together with a share premium of zero point five four nine three six three Swedish Krona (SEK 0.549363) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

5. To accept subscription for these new shares to be fully paid up together with a share premium by the existing shareholder, TRITON MANAGERS LIMITED, such payment to be made in cash.

6. To amend article 5 of the articles of incorporation.

7. Miscellaneous.

requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to convert the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Swedish Krona.

Second resolution

The single shareholder resolves to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into Swedish Krona at the Euro / Swedish Krona conversion rate as at May 9, 2003 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to nine point fifteen Swedish Krona (SEK 9.15) - so that the subscribed capital after conversion is set at one hundred fourteen thousand three hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 114,375.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75).

Third resolution

The single shareholder resolves to increase the subscribed capital by an amount of seventy-one million eight hundred twenty-seven thousand five hundred Swedish Krona (SEK 71,827,500.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fourteen thousand three hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 114,375.-) to seventy-one million nine hundred forty-one thousand eight hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 71,941,875.-).

Fourth resolution

The single shareholder resolves to issue three hundred fourteen thousand (314,000) new shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75-) each, to be fully paid up, together with a share premium of zero point five four nine three six three Swedish Krona (SEK 0.549363) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon, now appears Mr Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of TRITON MANAGERS LIMITED, prenamed, by virtue of a proxy given on May 12, 2003, which proxy shall remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of TRITON MANAGERS LIMITED, prenamed, to three hundred fourteen thousand (314,000) new shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75) per share, and to fully pay up each of such new share, together with a share premium in a amount of one hundred seventy-two thousand five hundred Swedish Krona (SEK 172,500.-) by a payment in cash.

The amount of seventy-two million Swedish Krona (SEK 72,000,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot the three hundred fourteen thousand (314,000) new shares to TRITON MANAGERS LIMITED.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. Subscribed Capital

«The subscribed capital of the Company is set at seventy-one million nine hundred forty-one thousand eight hundred seventy-five Swedish Krona (SEK 71,941,875.-) divided into three hundred ten thousand five hundred (314,500) shares, with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75) each, all of which are fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eighty-two thousand six hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Comparaît:

TRITON MANAGERS LIMITED, une société organisée selon les lois des Etats de Jersey, ayant son siège social à 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, CL. JE4 8PX, enregistrée auprès du «Registrier of Companies of the States of Jersey» sous le numéro 71499,

représentée aux fins des présentes par M. Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2003.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée SQ HOLDCO, ayant son siège social à Espace Kennedy, 42a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 mai 2003, non encore publié au Mémorial.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Convertir le capital social de la Société de Euros en Couronnes Suédoises.
2. Convertir le capital social existant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en Couronnes Suédoises au taux de conversion Euro / Couronne Suédoise du 9 mai 2003 - un Euro (EUR 1,-) est équivalent à neuf virgule quinze Couronnes Suédoises (SEK 9,15) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à cent quatorze mille trois cent

soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 114.375,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75).

3. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante et onze millions huit cent vingt-sept mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 71.827.500,-) afin de le porter de son montant actuel de cent quatorze mille trois cent soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 114.375,-) à un montant de soixante et onze millions neuf cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 71.941.875,-).

4. Émettre trois cent quatorze mille (314.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, entièrement libérées, y compris une prime d'émission d'un montant de zéro virgule cinq quatre neuf trois six trois Couronnes Suédoises (SEK 0,549363) par part sociale.

5. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvelles et leur libération intégrale, y compris la prime d'émission y attachée par un paiement en espèces de l'associé actuel, TRITON MANAGERS LIMITED.

6. Modifier l'article 5 des statuts de la Société.

7. Divers.

requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société de Euros en Couronnes Suédoises.

Seconde résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social existant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en Couronnes Suédoises au taux de conversion Euro / Couronne Suédoise du 9 mai 2003 - un Euro (EUR 1,-) est équivalent à neuf virgule quinze Couronnes Suédoises (SEK 9,15-) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à cent quatorze mille trois cent soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 114.375,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante et onze millions huit cent vingt-sept mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 71.827.500,-) afin de le porter de son montant actuel de cent quatorze mille trois cent soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 114.375,-) à un montant de soixante et onze millions neuf cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 71.941.875,-).

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'émettre trois cent quatorze mille (314.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, entièrement libérées, y compris une prime d'émission d'un montant de zéro virgule cinq quatre neuf trois six trois Couronnes Suédoises (SEK 0,549363) par part sociale.

Souscription et Libération

Ensuite comparait M. Marc Loesch, précité,

agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société TRITON MANAGERS LIMITED, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2003,

laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de TRITON MANAGERS LIMITED, précitée, à trois cent quatorze mille (314.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales avec paiement d'une prime d'émission pour un montant de cent soixante-douze mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 172,500) par un paiement en numéraire.

Le montant de soixante-douze millions de Couronnes Suédoises (SEK 72.000.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois cent quatorze mille (314.000) parts sociales nouvelles à TRITON MANAGERS LIMITED.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à soixante et onze millions neuf cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 71.941.875,-) divisé en trois cent quatorze mille cinq cents (314.500) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à quatre-vingt-deux mille six cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2003, vol. 877, fol. 29, case 7. – Reçu 78.455,82 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(027005.3/239/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

SQ HOLDCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(027006.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

BADENOCH & CLARK LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 93.709.

EXTRAIT

En date 25 avril 2003, il a été décidé par le Conseil d'Administration de la société BADENOCH & CLARK LIMITED à 16-18 New Bridge, London EC4V 6HU, la création d'une succursale à Luxembourg sous la dénomination de BADENOCH & CLARK LUXEMBOURG.

Cette succursale sera opérationnelle à partir du 1^{er} mai 2003.

1. Adresse de la succursale: 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Activités de la succursale: Services de Conseils en recrutement de personnel pour le secteur financier et comptable

3. Registre auprès duquel est immatriculé la société BADENOCH & CLARK LIMITED: 1356186

4. Nom de la société: BADENOCH & CLARK LIMITED, Private company limited by shares

5. Nom de la succursale: BADENOCH & CLARK LUXEMBOURG

6. Personnes ayant pouvoir d'engager la société BADENOCH & CLARK LIMITED

- Monsieur Robert Crouch, 4448 Worth Drive West, Jacksonville, Florida 32207, USA, director, Nomination le 12 novembre 2001

- Monsieur Derek Elias Dewan, 7003 Gaines Ct, Jacksonville 32217, Florida, USA, director, nomination le 3 juin 2001

- Monsieur John Melbourne, 136 Woodland Way, London, N21 3PU, England, director, nomination le 3 decembre 2001

- Monsieur Timothy David Payne, 1163 Salt Marsh Circle, Ponte Vedra Beach, Florida 32082, USA, director, Nomination le 12 novembre 2001

- Monsieur Gerald Robinson, 8621 Ethan Glen Terrace, Jacksonville, Florida 32256, USA, director, Nomination le 12 novembre 2001

- Monsieur Neil Wilson, 1A, Kingsdowne Road, Surbiton, Surrey, KT6 6JZ, director, Nomination le 24 mars 2003

- Madame Alison Macpherson, 11 Speedwell Drive, Balsall Common, Solihull, West Midlands, CV7 7AU, England, director, Nomination le 24 mars 2003

7. Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale:

Directeur responsable:

Monsieur Lee Dempster, 2 St John's Corner, St John's Road, Earlswood, Surrey, RH 1 6NJ, Nomination le 25 avril 2003

Pouvoirs: gestion des succursales de la société BADENOCH & CLARK LIMITED

Signature:

pouvoir de signature conjointe.

- pour tout montant inférieur ou égal à EUR 30.000: avec Madame Vivienne Frankham, 16-18 New Bridge Street London EC4V 6HU ou Monsieur Alix Burton ci-après nommé

- pour tout montant supérieur: avec Mr John Melbourne prénommé ou avec Mr Neil Wilson prénommé

Gestion locale:

Mr Alix Burton, Nomination le 25 avril 2003, Pouvoirs: gestion journalière de la succursale luxembourgeoise

Signature:

pouvoir de signature conjointe pour tout montant inférieur ou égal à EUR 30.000: avec Madame Vivienne Frankham, 16-18 New Bridge Street London EC4V 6HU ou Monsieur Lee Dempster.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01666. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRACT

On April 25th, 2003, it was decided by the Board of Directors of the Company BADENOCH & CLARK LIMITED, with registered seat in EC4V 6HU London, 16-18 New Bridge Street, to create a Luxembourg branch of the company, under the name BADENOCH & CLARK LUXEMBOURG

This branch will be operational as at May 1st, 2003.

1. Address of the branch: 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. Activities of the branch: Recruitment consultancy. Recruitment of permanent staff in the financial services and accountancy markets.

3. Trade Register of the company BADENOCH & CLARK LIMITED

4. Name of the company: BADENOCH & CLARK LIMITED

5. Name of the branch: BADENOCH & CLARK LUXEMBOURG

6. People empowered to engage the Company BADENOCH & CLARK LIMITED

- Mr Robert Crouch, 4448 Worth Drive West, Jacksonville, Florida 32207, USA, director, Nominated on 12 November 2001

- Mr Derek Elias Dewan, 7003 Gaines Ct, Jacksonville 32217, Florida, USA, director, Nominated on 3 June 2001

- Monsieur John Melbourne, 136 Woodland Way, London, N21 3PU, England, director, Nominated on 3 December 2001

- Mr Timothy David Payne, 1163 Salt Marsh Circle, Ponte Vedra Beach, Florida 32082, USA, director on 12 November 2001, Nominated on 12 November 2001

- Mr Gerald Robinson, 8621 Ethan Glen Terrace, Jacksonville, Florida 32256, USA, director, Nominated on 12 November 2001

- Mr Neil Wilson, 1A, Kingsdowne Road, Surbiton, Surrey, KT6 6JZ, director Nominated on 24 March 2003

- Mrs Alison Macpherson, 11 Speedwell Drive, Balsall Common, Solihull, West Midlands, CV7 7AU, England, director, Nominated on 24 March 2003

7. Permanent representative of the company for the activity of the branch:

Responsible director:

Mr Lee Dempster, 2 St John's Corner, St John's Road, Earlswood, Surrey, RH 1 6NJ, Nominated on 25 April 2003

Powers: manager of the Luxembourg branch of the company

Signature:

Jointed power of signature.

- For amounts inferior or equal to EUR 30.000: with Mrs Vivienne Frankham, 16-18 New Bridge Street London EC4V 6HU OR with Mr Alix Burton, see below)

- For superior amounts: with Mr John Melbourne abovenamed or with Mr Neil Wilson abovenamed

Local management:

Mr Alix Burton, Nomination on 25 avril 2003.

Pouvoirs: daily management of the Luxembourg branch

Jointed power of signature for amounts inferior or equal to EUR 30.000 with other authorized persons (Vivienne Frankham or Alix Burton)

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01664. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028341.3/587/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.541.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 février 2003

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2003.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029081.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

MORSUM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 87.249.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signatures.

(028549.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

MORSUM, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

H.R. Luxemburg B 87.249.

Enregistrée à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 11CS, fol. 89, case 7.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft zu Luxemburg, 2, rue de l'Eau am Mittwoch, dem 14. Mai 2003 abgehalten wurde

Die Versammlung wird um 10.30 Uhr von Herrn Thomas Köhler der von der Versammlung als Versammlungsleiter bestimmt wurde, eröffnet.

Die Versammlung benennt zum Schriftführer Herrn Paul Sonntag

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Jean Kaiser.

Der Versammlungsleiter erklärt:

I) Die heute stattfindende Ordentliche Generalversammlung der MORSUM Société Anonyme Holding, ist auf Beschluss des Verwaltungsrates einberufen worden, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschliessen

1. Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2002 mit dem Bericht des Rechnungskommissars.
2. Genehmigung des festgestellten Jahresabschlusses 2002.
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis 2002.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars für das Geschäftsjahr 2002.
5. Verschiedenes.

II) Das Gesellschaftskapital ist in voller Höhe vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie satzungsgemäss zu dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie vor deren Beginn Kenntnis von der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte der Tagesordnung zu beschliessen.

III) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese wird, nachdem sie von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros der Versammlung unterzeichnet worden ist, diesem Protokoll als Bestandteil hinzugefügt.

IV) Da aus dieser Präsenzliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist die Ordentliche Generalversammlung formgerecht zusammengetreten und ermächtigt, über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen. Die Versammlung überprüft jeden Punkt dieser Erklärung und bestätigt dessen Richtigkeit.

Beschlussfassung

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über.

Nach vorheriger Diskussion werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Den Berichten des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars über das Geschäftsjahr 2002 wird zugestimmt.
2. Dem festgestellten Jahresabschluss der MORSUM Société Anonyme Holding per 31. Dezember 2002 wird zugestimmt. Der Verlust für das Geschäftsjahr 2002 beträgt EUR 7.151,36.
3. Es wird beschlossen, den Verlust des Geschäftsjahres vorzutragen.
4. Dem Verwaltungsrat und dem Rechnungskommissar werden Entlastung erteilt.

Nach Erledigung der Punkte der Tagesordnung wird die Versammlung um 11.00 Uhr beendet.

T. Köhler / P. Sonntag / J. Kaiser.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00945. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028546.2//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

VSP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 93.751.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourteenth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CLERICAL MEDICAL EUROPE FINANCIAL SERVICES B.V. LUXEMBOURG BRANCH, L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon,

represented by Mr Michael Stuart Robinson, Chief Executive, residing in Oxted (United Kingdom) duly authorised signatory.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée of which it shall be the sole shareholder:

Art. 1. Form

There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. Name

The name of the Company is VSP HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may however be dissolved at any time by decision of the shareholders passed in compliance with the quorum and majority rules for any amendment of these Articles.

Art. 5. Registered office

The Company has its registered office in the municipality of Strassen.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by a resolution of the management.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the management.

In the event that in the view of the management extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the management may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management.

Art. 6. Capital

The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12.500,-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 7. Amendments to the capital

The Company's capital may at all times be amended by a resolution of the shareholders, provided the quorum and majority rules for any amendment of these Articles are met.

Art. 8. Rights and obligations of the shareholders

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company as set out in these Articles. Each share entitles its owner to one vote for any votes passed by the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions passed by the shareholders.

Art. 9. Indivisibility of the shares

The shares are indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of the shares

In the scenario of the Company having one single shareholder, the shares are freely transferable.

In the scenario of the Company having several shareholders, the shares are solely freely transferable among shareholders. In that scenario, the shares may be transferred inter vivos to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is neither binding upon the Company, nor upon third parties, unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, who must not be shareholder(s).

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the shareholder(s).

While appointing the manager(s), the shareholder(s) set their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The shareholder(s) may at any time decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign.

Art. 14. Powers of the manager

Each of the managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the shareholders are in the competence of the managers.

Art. 15. Delegation of powers

The managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, residing in Luxembourg, chosen by them.

Art. 16. Representation of the Company

The Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager. It shall also be bound by the joint signatures or by the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by any of the managers, within the limits of such power.

Art. 17. General meeting of shareholders

Any resolutions of the shareholders are passed at general meetings, except that, if the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the resolutions shall be passed by a vote in writing on the wording of the resolutions to be passed, which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the wording of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders shall meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the management, or by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Except if otherwise required by law or by the present Articles, all resolutions shall be taken by shareholders representing at least half of the capital. Any resolution whose purpose is to amend these Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Art. 18. Minutes of the general meetings of shareholders

Minutes of the general meetings of shareholders will be kept at the Company's registered office. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by any manager.

Art. 19. Financial year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 20. Financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company during a period of fifteen days prior to the date of the general meeting of shareholders, which shall approve the financial statements.

Art. 21. Appropriation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remaining profit is allocated by decision of the shareholder(s).

Art. 22. Dissolution - liquidation

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who must not be shareholders, appointed by the shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 23. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with any applicable law and notably in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Acknowledgment

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment of the shares

All of the five hundred (500) shares have been entirely subscribed for and fully paid up in cash by the appearing party represented as stated above.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Transitory measures

The first financial year shall begin on the present day and end on 31 December 2003.

Estimation of expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand one hundred and twenty euro.

Resolutions of the shareholders

The appearing party, acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

I.- The Company's registered office is set at L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

II.- CLERICAL MEDICAL EUROPE FINANCIAL SERVICES B.V. LUXEMBOURG BRANCH, with registered office in L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon, registered in the Luxembourg Company Register in section B under number 93.191, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited duration.

The undersigned notary who knows English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same party, in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with the undersigned notary this original deed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausend und drei, am vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

CLERICAL MEDICAL EUROPE FINANCIAL SERVICES B.V. LUXEMBOURG BRANCH, with registered office in L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon, vertreten durch Herrn Michael Stuart Robinson, Chief Executive, residing in Oxted (Vereinigtes Königreich), alleinzeichnungsberechtigt.

Die erschienene Partei hat den unterzeichnenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:

Art. 1. Gesellschaftsform

Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (die «Gesellschaft»), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, Artikel 1832 des Zivilgesetzbuches in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (der «Gesellschaftsvertrag»).

Art. 2. Name

Der Name der Gesellschaft ist VSP HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. Gegenstand

Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Aquisition und das Halten von Beteiligungen in luxemburgischen und / oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Entwicklung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Artikel und Form.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle und finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung seiner Geschäftszwecke dienen.

Art. 4. Dauer

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann jedoch jederzeit durch einen Beschluß der Gesellschafter, gemäss der Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftervertrags erforderlich sind, aufgelöst werden.

Art. 5. Gesellschaftssitz

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Gebiet der Gemeinde Strassen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Strassen verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollte die Geschäftsführung feststellen, daß außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Maßnahme hat keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, die luxemburgische Staatsangehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von der Geschäftsführung auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 6. Gesellschaftskapital

Das Gesellschaftskapital wird auf zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünf und zwanzig Euro (EUR 25,-), alle voll einbezahlt.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluß der Gesellschafter abgeändert werden, wobei die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags erforderlichen Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter

Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft, wie es der vorliegende Gesellschaftsvertrag vorsieht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Eigentümer das Recht auf eine Stimme bei Abstimmung der Beschlüsse der Gesellschafter.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafter.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschaftern, so sind die Gesellschaftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen die Gesellschaftsanteile unter Lebenden lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, sich damit einverstanden erklären.

Art. 11. Formerfordernisse

Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung - Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters

Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Verwaltung

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Gesellschaftsführern, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaftsführer werden für eine bestimmte oder eine unbestimmte Zeit durch die Gesellschafter ernannt.

Bei der Ernennung der Gesellschaftsführer, setzen die Gesellschafter die Zahl der Gesellschaftsführer, die Dauer des Mandates, so wie die Befugnisse und Zuständigkeiten der Gesellschaftsführer fest.

Die Gesellschafter können zu jeder Zeit die Gesellschaftsführer, mit oder ohne Grund, abberufen. Die Gesellschaftsführer können auch abtreten.

Art. 14. Befugnisse der Gesellschaftsführer

Jeder Gesellschaftsführer ist mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet, um jedwede Handlung welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dinglich ist auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das

Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich den Gesellschaftern vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit der Gesellschaftsführer.

Art. 15. Übertragung von Befugnissen

Die Gesellschaftsführer können einzelne Befugnisse oder Vollmachten, ständige oder zeitweilige Befugnisse, an andere von ihnen auserwählten Personen oder Vertreter übertragen.

Art. 16. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift von jedem Gesellschaftsführer rechtsverbindlich verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den Verwaltungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der diesen übertragenen Befugnisse gilt.

Art. 17. Gesellschafterversammlung

Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der Gesellschafterversammlung gefaßt oder, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch die Geschäftsführung per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird.

Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Ausser des Falles eines alleinigen Gesellschafter können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung durch den Verwaltungsrat gemäss luxemburger Rechts, oder auf Anfrage von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäss Gesetz den Gesellschaftern zugesendet wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung, sowie Tagesordnung und Art des abzuschliessenden Geschäfts.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, durch Telefax oder Telegramm, einen Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahreshauptversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, gemäss Urteil des Verwaltungsrates, welches endgültig ist, wenn force majeure Umstände dies erfordern.

Sofern hierin oder durch das Gesetz nichts anderes bestimmt ist, ist ein Beschluß nur dann wirksam gefaßt, wenn er durch eine Mehrheit der Gesellschafter angenommen wurde. Sämtliche Abänderungen dieses Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluß, der mit der für eine Abänderung dieses Gesellschaftsvertrages erforderlichen Beschlußfähigkeit und Mehrheit gefaßt werden muß, eingeschlossen eine Kapitalerhöhung oder -herabsetzung und eine Liquidation der Gesellschaft, müssen von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sitzungsprotokolle der Generalversammlungen

Das Sitzungsprotokoll der Generalversammlungen werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt. Vollmachten bleiben beigefügt.

Kopien oder Auszüge davon, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch einen Gesellschaftsführer unterzeichnet.

Art. 19. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Bilanz

Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und die Geschäftsführung erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung die die Bilanz verabschieden soll, am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 21. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen

Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Die Gesellschafter beschliessen über die Ausschüttung des verbleibenden Gewinns.

Art. 22. Auflösung - Liquidation

Bei Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler durchgeführt, die nicht Gesellschafter sein müssen und die durch die Gesellschafter ernannt werden, die die Befugnisse und die Entschädigung der Abwickler festlegt.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationausgaben wird der verbleibende Gewinn, gemäss Anzahl der Geschäftsanteile, gleichmässig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet.

Art. 23. Anwendbares Recht

Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem anwendbaren Recht und insbesondere in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, bestimmt.

Feststellung

Der unterzeichnende Notar bestätigt die Einhaltung der Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Alle fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile wurden sämtlich gezeichnet und vollständig in bar durch die erschienene Partei, die wie obenbeschrieben vertreten wird, eingezahlt.

Der Beweis dieser Einzahlung wurde dem amtierenden Notar geliefert.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendeinhundertzwanzig Euro.

Beschlüsse der Gesellschafter

Die erschienene Partei, als einziger Gesellschafter der Gesellschaft, hat unverzüglich die folgenden Beschlüsse gefaßt:

I.- Der Sitz der Gesellschaft wird sich in L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon befinden.

II.- CLERICAL MEDICAL EUROPE FINANCIAL SERVICES B.V. LUXEMBOURG BRANCH, mit Sitz in L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon, eingeschrieben im Luxemburger Handelsregister unter Nummer B 93.191, wird als einziger Gesellschaftsführer der Gesellschaft für unbestimmte Zeit ernannt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache ermächtigt ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefaßt ist. Auf Anfrage dergleichen Personen und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des dem Notar nach ihre Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: M.S. Robinson, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 20. Mai 2003, Band. 877, Blatt 31, Feld 3. – Erhalten 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 5. Juni 2003.

J.-J. Wagner.

(029452.3/239/344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

LEASINVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.117.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a résilié avec effet au 18 avril 2003 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 27 décembre 2000 la liant à la société sous rubrique. Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont également démissionné de leur mandat avec effet au 18 avril 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029126.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

SEPINVEST S.A., SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS S.A.,

Société Anonyme,

(anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.082.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 juin 2003.

J. Elvinger.

(028748.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

TEMPURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.083.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mars 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

TEMPURA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029119.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

APIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.782.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(029196.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

RO-IMMO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 40.663.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

(029304.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Monsieur Marc Welter, employé privé, 36, route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher est nommé comme nouvel Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029128.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

NET 1 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 8.000.000,- USD.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.836.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance du 27 mars 2003

L'actionnaire unique de NET 1 HOLDINGS, S.à r.l. prend la résolution suivante:

1. La démission en tant que Gérant de Monsieur Claude Guérard, Administrateur de société, demeurant au 20, avenue Pazzo di Borgo, F-92210 St Cloud, France est acceptée avec effet immédiat au 28 février 2003.

Par conséquent, le Conseil de Gérance est composé de la façon suivante:

- Monsieur Serge Belamant, Administrateur de sociétés, demeurant au 43, Carlisle Avenue, Hurlingham-2196 Sandton, Afrique du Sud

- Madame Brenda-Lynn Stewart, employée, demeurant au 10, Enslin Avenue, Douglasdale Ext 45, Sandton, Johannesburg, Afrique du Sud

La durée de leurs mandats est illimitée.

Certifié sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029132.4/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

NET 1 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: 8.000.000,- USD.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.836.

Extract of the resolutions taken by the shareholders on March 27, 2003

The shareholders of NET 1 HOLDINGS, S.à r.l. undertook the following resolutions:

1. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr. Claude Guérard, Company Director, residing at 20, avenue Pazzo di Borgo, F-92210 St Cloud, France, as Manager with effect at 28 February 2003.

Consequently, the Board of Managers will henceforth be composed as follows:

- Mr. Serge Belamant, Company Director, residing at 43, Carlisle Avenue, Hurlingham-2196 Sandton, South Africa

- Mrs Brenda-Lynn Stewart, employee, residing at 10, Enslin Avenue, Douglasdale Ext 45, Sandton, Johannesburg, v

The duration of their mandate is unlimited.

Certified true copy

NET 1 HOLDINGS, S.à r.l.

Signature / Signature

Manager / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029132.5/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

NGH LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 68.938.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 407 du 3 juin 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01262, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NGH LUXEMBOURG S.A.

Signature

(029167.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.
